
Adresse du maire de la commune de Compiègne qui fait passer le procès-verbal de la fête célébrée le 30 frimaire pour la dédicace du temple de la Liberté et de la Raison, lors de la séance du 23 nivôse an II (12 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du maire de la commune de Compiègne qui fait passer le procès-verbal de la fête célébrée le 30 frimaire pour la dédicace du temple de la Liberté et de la Raison, lors de la séance du 23 nivôse an II (12 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 243;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35933_t2_0243_0000_6

Fichier pdf généré le 15/05/2023

désirs que la liberté et l'égalité. Ce récit rappelle au peuple attendri la perte qu'il a faite. Suivirent plusieurs hymnes patriotiques entremêlés de morceaux de musique et mêlés par la lecture de quelques décrets et arrêtés relatifs aux jours de repos consacrés par la loi. Enfin, le citoyen Milon, commandant au bataillon de Chaumont, prononce un discours énergique dans lequel il démontre jusqu'à l'évidence les avantages de la liberté et de la philosophie sur les prestiges enfantés par l'esclavage, le fanatisme et la superstition. Ce discours a été vivement applaudi. Pendant la cérémonie les canonniers ont fait entendre plusieurs salves d'artillerie. La fête a été terminée par l'air chéri : *Ça ira*, exécuté par l'orchestre, le cortège retourne dans le même ordre qu'il étoit venu, chacun rentre dans ses foyers méditant en silence la fermeté et l'héroïsme de Pelletier et de Marat, honorables victimes de leur amour de la liberté. »

LEFEBVRE (*ex. vice-présid.*), VICAIRE (*secrét.*),
FOUCHÉ (*secrét.*), LANGEOIR (*secrét.*),
MOUSSELIER (*secrét.*).

3

La municipalité de Pontcroix (1) félicite la Convention sur ses heureux travaux, l'invite à rester à son poste, et lui envoie l'état des dons faits pour les défenseurs de la patrie, et les noms des citoyens qui les ont faits (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

4

Le maire de la commune de Compiègne adresse le procès-verbal de la fête qui a été célébrée le décadi 30 frimaire, pour la dédicace du temple de la liberté et de la raison (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Compiègne, 7 niv. II. A la Conv.] (6)

« Citoyens,

Le Conseil général de la Commune de Compiègne me donne l'agréable mission de te faire passer pour la Convention nationale la description de la fête que nous avons célébrée, décadi dernier pour la dédicace du temple de la liberté et de la Raison. Ce récit quoique simple, intéressera des cœurs amis de la liberté, parce qu'il exprime l'attachement inviolable que nous lui avons voué. S. et F. »

LULLIER (*maire*).

[Extraits des délibérations, 30 frim. II] (7)

Le 30 frimaire, dix heures du matin, le Conseil général de la commune de Compiègne, auquel s'étoit réunie la Société populaire, est partie de la Maison Commune, accompagné d'un détachement de dragons et d'un autre de l'armée révolutionnaire, et du second bataillon en entier de

(1) Pont-Croix (Finistère).

(2) P.V., XXIX, 181.

(3) Bⁱⁿ, 23 niv. (suppl^t).

(4) P.V., XXIX, 181. Mention dans M.U., XXXV, 378; C. Eg., p. 98; Ann. patr., p. 1693; J. Matin, n^o 525.

(5) Bⁱⁿ, 23 niv.

(6) (7) C 288, pl. 886, p. 34, 35.

la garde nationale compiégnaise, heureusement assemblés ce jour, pour la réception de son commandant précédé des musiciens de tous les corps militaires et s'est rendu à la ci-devant église de St Jacques ou un peuple immense, attendoit l'ouverture des portes pour participer à la cérémonie qui va être décrite.

Les portes ouvertes, le conseil général de la Commune prit séance, en face d'un autel très simple, surmonté d'un baldaquin, et d'un faisceau de piques et sur lequel se trouvoit un flambeau allumé. Au dessus, étoient écrits sur un carton, *Temple de la raison*.

Le maire est monté à la tribune : il a débité un discours analogue à la circonstance, et qui a été terminé par une dédicace solennelle de la basilique de la raison. Toute l'assemblée a pris part à la cérémonie et a annoncé par ses applaudissements que la généralité de la commune, embrassoit cette douce religion. Le maire en descendant de la tribune, a annoncé que le nouveau catéchisme des Français étant la déclaration des droits de l'homme, et leur évangile, la Constitution; que novices encore dans cette religion, on alloit commencer par le catéchisme, et que le président de la Société populaire se chargeroit de cette lecture, ce qu'il a fait à l'instant, en remplaçant le maire dans la tribune.

Cette lecture finie et applaudie avec d'autant plus d'enthousiasme qu'elle avoit été précédée d'un discours très patriotique, et roulant particulièrement sur les services inappréciables que la philosophie avoit rendus à l'humanité, un membre de la même société a paru à la tribune après le président; et après un discours aussi intéressant, a fait la lecture des pertes que la commune de Compiègne avoit essayées pendant la décade précédente dans l'un et l'autre sexe.

Entre les personnes décédées, une seule a mérité l'éloge funèbre, la citoyenne Jourdain, perruquière de son état. Cet éloge prononcé avec une simplicité qui en augmentoit l'intérêt, a été universellement applaudi.

Un épisode touchant a terminé la scène : le jeune fils de la défunte, digne de sa mère, par ses vertus naissantes, a sauté au cou de l'orateur descendant de la tribune et a baigné son visage de larmes. L'orateur attendri lui-même est remonté à la tribune, accompagné de l'intéressant orphelin et lui a fait jurer de marcher sur les traces de son infortunée et vertueuse mère. Ce serment a été accompagné de celui de servir la patrie et du cri : Vive la République répété par tous les assistants.

L'assemblée inquiète jusque là du sort de cet enfant, a été soulagée en apprenant que le citoyen de Crouÿ aîné s'en étoit chargé et cet acte de bienfaisance a confirmé dans les spectateurs l'estime qu'ils avoient pour de Crouÿ.

Les différents discours ont été entremêlés d'hymnes patriotiques, parmi lesquels celle de Chénier et la Marseillaise ont produit leur effet ordinaire... l'enthousiasme du courage et de la vertu.

Le maire a terminé la séance par le serment qu'il a prononcé, au nom de la commune d'être éternellement fidèle à la raison.

Les braves militaires et musiciens ont reconduit le Conseil général en la maison commune où les membres de la Société populaire ont bien voulu l'accompagner et cette sainte cérémonie